

Duplicata

RECEPISSE DE DÉPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

TEL. 04 74 32 00 03

ACCEN AVOCATS
112 RUE GARIBALDI
69006 LYON

V/REF : PHL/GT/1263

N/REF : 89 B 19 / 2008-A-2393

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 06/06/2008,

Rapport du commissaire à la fusion

- sur la valeur des apports en date du 19.5.08 relatif au traité de fusion passé avec la sté CABINET
PATRICK BENOIT INGENIERIE

Concernant la société

A.C.E. INGENIERIE

Société à responsabilité limitée

Centre d'Affaires Valeurop, 1 avenue de l'Europe

01100 Oyonnax

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2393 le 06/06/2008

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 349 212 688 (89 B 19)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 06/06/2008,

Le Greffier





SARL ACE INGENIERIE

1 Av. de l'Europe

01100 OYONNAX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS**

Gérard SANDOZ

Bruno MORTAMET

Experts comptables

Commissaires aux comptes

Société d'Expertise Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Conseil Régional de Lyon

Société de Commissaires

aux Comptes-Membre de la

Compagnie Régionale de Lyon

Raison sociale : ACE INGENIERIE

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Capital : 24 000 EUROS

Siège social : 1 Av. de l'Europe

01100 OYONNAX

R.C.S : BOURG EN BRESSE

SIRET : 349 212 688

APE : 7112 B

SOMMAIRE :

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA
SA CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE PAR LA SARL ACE INGENIERIE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse en date du 09 avril 2008, concernant la fusion par voie d'absorption de la SA CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE par la SARL ACE INGENIERIE, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-23 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet du traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

I. PRESENTATION DES OPERATIONS

La société, ACE INGENIERIE, SARL au capital de 24 000 € ayant son siège social, 1 avenue de l'Europe – 01100 OYONNAX est immatriculée au RCS de Bourg en Bresse, sous le n°349 212 688, envisage d'absorber la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE, SA au capital de 171 000 €, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse, sous le n° 388 801 540 ayant son siège social également au 1 avenue de l'Europe – 01100 OYONNAX.

La société ACE INGENIERIE a une activité de : « Promotion, rénovation immobilière, aménagement de terrains et commercialisation de tous biens immobiliers selon la formule dite clé en main, prestation de services et études spécifique en bâtiment ».

La société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE a pour activité : « L'ingénierie générale du bâtiment, la maîtrise d'œuvre, la promotion et la construction de tous immeubles ».

Ces 2 sociétés ont des associés et dirigeants communs mais ne sont pas mère, fille, l'une de l'autre.

La présente opération s'inscrit dans l'évolution des 2 sociétés pour des raisons de réorganisation et de rationalisation des coûts de gestion administrative sur des activités proches et complémentaires.

Les comptes établis au 31/12/07 par les 2 sociétés servent de base à la fusion.

II. DESCRIPTION DES APPORTS

Les éléments apportés par la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE ont été retenus pour leur valeur comptable telle qu'elle figure dans le bilan du 31/12/07.

La société ACE INGENIERIE aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du 01.01.08. Toutefois la présente fusion est établie sous la condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des 2 sociétés.

La description des apports est reprise de façon synthétique ci après :

A/ ACTIF APORTE

	Valeur Brute au 31/12/07	Amortissements	Valeur d'apport
<u>I. ACTIF IMMOBILISE</u>			
<u>1- Eléments incorporels</u>			
Fonds de commerce	36 260		36 260
Ensemble des éléments incorporels	36 260		36 260
<u>2- Eléments corporels</u>			
Installations, agencements divers	20 393	17 769	2 624
Matériel de transport	34 580	15 003	19 577
Matériel de bureau et informatique	12 177	8 346	3 831
Mobilier	3 946	3 946	-
Ensemble des éléments corporels	71 096	45 064	26 032
<u>3- Immobilisations financières</u>			
Titres de participation	2 000		2 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	109 356	45 064	64 292
<u>II. ACTIF CIRCULANT</u>			
<u>4- Créances</u>			
Clients	34 446		34 446
Clients douteux	26 068	21 796	4 272
Ensemble Créances	60 514	21 796	38 718
<u>5- Etat</u>			
Etat, taxe sur le Chiffre d'affaires	4 455		4 455
<u>6- Autres</u>			
Débiteurs / créditeurs divers	7 620		7 620
<u>7- Disponibilités</u>	428 259		428 259
<u>8- Charges constatées d'avance</u>	1 944		1 944
TOTAL ACTIF CIRCULANT			480 997
Soit un montant d'actif apporté			545 289

B/ PASSIF PRIS EN CHARGE

1- <u>Emprunts</u>	11 811 €
2- <u>Emprunts et dettes financières diverses</u>	4 484 €
3- <u>Dettes fournisseurs</u>	11 880 €
4- <u>Dettes fiscales et sociales</u>	11 000 €
5- <u>Autres charges à payer</u>	7 363 €
6- <u>Etat, impôts sur les bénéfices</u>	5 170 €
7- <u>Etat, taxe sur le chiffre d'affaires</u>	7 948 €
8- <u>Etat, autres charges</u>	1 950 €
9- <u>Autres dettes</u>	20 540 €
Soit un montant de passif apporté de	82 146 €

C/ ACTIF NET APORTE

Le montant total de l'actif net apporté par la société CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE SA à la société ACE INGENIERIE s'élève donc à :

- Total de l'actif	545 289 €
- Total du passif	<u>82 146 €</u>
Soit un actif net apporté de	<u>463 142 €</u>

III. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons contrôlé la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis.

Nous avons vérifié jusqu'à la date de ce rapport l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

IV. DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Sur la base du nombre de parts sociales ou actions et compte tenu des capitaux propres de chaque société au 31.12.07 il ressort une parité de 1 part sociale ACE INGENIERIE pour 13,196 actions CABINET PATRICK BENOIT INGENIERIE.

V. REMUNERATION DE L'APPORT FUSION

En rémunération de l'actif net apporté de 463 142 €, il serait créé 1 295 parts sociales nouvelles de 16 € de valeur nominale par la SARL ACE INGENIERIE qui augmenterait donc son capital de 20 720 €.

Il est prévu que l'écart de valeur résultant de l'arrondi du rapport d'échange d'une part, et du nombre de parts à créer, d'autre part, serait comprise dans la prime de fusion.

VI. PRIME DE FUSION

Elle représente la différence entre la valeur nette des biens apportés (463 142 €) et la valeur nominale des titres à émettre en contrepartie (1 295 x 16 € = 20 720 €).

La prime de fusion s'élèverait donc à 442 422 €.

VII. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus.

Fait à Oyonnax,

Le 19 Mai 2008

Le Commissaire aux Comptes

S.A. EXeCO

Gerard SANDOZ

